

-

Compte rendu de la réunion plénière de la Commission de suivi
de site du bassin de Lacq (CSS) du 05 juillet 2017

M.Cassiau Haurie, Président de la communauté des communes de Lacq-Orthez, souhaite la bienvenue aux membres de la CSS, et introduit la séance en rappelant que le bassin est à un tournant de son histoire. Il insiste sur son attachement à voir composer avec les enjeux de protection de la santé et de l'environnement, d'acceptabilité de l'activité industrielle, et de développement économique.

M.Dubreuil, Président de la CSS, prend ensuite la parole. Il revient sur les travaux de la commission depuis son installation en octobre dernier. Depuis la première réunion plénière du 14 octobre, le bureau de la commission s'est réuni à trois reprises.

Le bureau est une instance importante où chaque membre de la CSS est représenté. Il a permis de préciser les questions importantes relatives à la gouvernance et aux missions de la CSS ; c'est d'ailleurs le premier point de l'ordre du jour : les membres de la CSS sont amenés à valider les travaux du bureau sur le règlement intérieur.

Les autres échanges au sein du bureau illustrent son rôle important pour assurer la concertation et l'information des membres de la CSS. Ainsi, le bureau est régulièrement informé des investigations menées par les industriels de la plate-forme de Lacq sur la question des nuisances. Il est aussi régulièrement informé par Santé Publique France du contenu et du déroulement des différentes études épidémiologiques dont le lancement avait été présenté lors de la réunion plénière du 14 octobre 2016.

Enfin, deux sujets de circonstance ont été abordés, à l'ordre du jour du dernier bureau : l'incident de Yara du 19 juin 2017, et la demande d'extension des capacités de la station d'épuration biologique de Lacq. Il évoque enfin la piste de réflexion qui a été lancée sur l'information rapide des populations sur des événements ne justifiant pas le déclenchement du PPI, voire du POI.

Il passe la parole à M. Le Préfet qui le remercie pour son accueil.

Celui-ci souligne l'intérêt qu'il y a à faire « vivre » la Commission de suivi du site du bassin de Lacq, collectivement, autour des enjeux, nombreux, et souvent complexes, du bassin industriel.

Il rappelle l'importance du bassin et de conforter son assise. Il souhaite que la CSS soit un lieu d'échanges. Le règlement intérieur traduit un état d'esprit d'ouverture et de transparence.

La CSS peut compter sur le soutien de l'État pour aider à son bon fonctionnement.

M. le Préfet rappelle ensuite l'ordre du jour.

1. approbation du règlement intérieur de la CSS,
2. point d'actualité sur les investigations concernant les nuisances autour de la plate-forme de Lacq,
3. point d'information sur les travaux de réhabilitation des sites miniers du bassin de Lacq,

4. point sur la situation économique des entreprises du bassin de Lacq,
5. présentation par ARKEMA et TORAY de leurs démarches respectives en matière de maîtrise des risques majeurs.

1- Vote sur le Règlement intérieur

M. Aitali présente succinctement le règlement intérieur et les ultimes évolutions survenues à la demande de SEPANSO et actées lors de la dernière réunion de bureau: Celles-ci portent notamment sur les droits de vote au sein du bureau qui sont portés à 10 voix sur 12 (et à défaut de disposer de 10 votants, 80 % des voix).

Le règlement intérieur ainsi modifié est joint au présent compte rendu.

Le résultat du vote est le suivant : Le règlement intérieur est approuvé avec 93 % des suffrages exprimés.

2- Nuisances à Lacq : avancement des investigations (voir présentation jointe)

M. Le Fichant présente l'état de la situation autour de la plate-forme Induslacq.

Il est constaté une baisse des signalements depuis la semaine 45 en 2016 jusqu'à la semaine 15 en 2017. Cependant, il est enregistré une recrudescence des irritations depuis mi-mai sans lien identifié avec les conditions de fonctionnement des unités.

Rappel des faits marquants:

- Identification des signalements et des rapprochements avec le fonctionnement des unités.
- Dernier bilan : Entre le 14/04 et le 25/06, identification de 22 signalements. 9 signalements ne sont pas corrélés avec des situations de fonctionnement particulières. Les autres correspondent à des situations connues pour être des sources de nuisances (transitoire de fonctionnement, torchages, opérations de dépollution de sols).

Il rappelle les améliorations apportées au fonctionnement des unités telles que la fiabilisation de l'URS, ou la mise en conformité du fonctionnement des torches.

Il rappelle aussi le résultat des analyses environnementales réalisées :

- Dernière campagne Massalya (du 1er au 8 mars 2017). Le vent était orienté vers la station de mesure (40 % du temps).
- Analyse des composés organiques volatils (une centaine) : pas de différence avec les 2 campagnes précédentes. Les niveaux atteints en valeur pic sont faibles (quelques microgrammes par m³), n'expliquant pas les nuisances ressenties.
- Pas de corrélation systématique entre les pics (SO₂ notamment) et les signalements.
- Evolution des ressentis des 8 riverains. Depuis 5 semaines il y a accroissement des ressentis, et la crainte d'une crise cet été. On note également un accroissement de signalements des odeurs dites historiques.

Bilan succinct du réseau sentinelle (voir présentation jointe) :

Plan d'actions :

Une campagne de mesures sera réalisée par ATMO NA sur une durée de 2 mois en faisant varier les points de mesure autour de la plate-forme. Elle débutera en août.

M.Cassou (ARSIL) rappelle à tous l'historique : la crise de juillet 2015 et le caractère nouveau des nuisances. Il souhaite faire prendre conscience que les riverains ne se manifestent pas sans motif.

Il est gêné par le terme hypersensibilité employé car il ne faut pas minorer l'ampleur des problèmes. Il estime qu'il ne faut pas raisonner sur les pics de SO₂ car il y a selon lui un effet d'accumulation.

M. Cassou souligne enfin les améliorations apportées et la persistance de gêne pour des personnes, y compris qui ne sont pas hypersensibles.

M.Mauboulès (SEPANSO) estime que ce n'est pas le nombre de signalements qui doit constituer un indicateur des nuisances. Il relève que les analyses se focalisent sur un produit mais quid des mélanges et de l'effet « cocktail ».

Enfin, il estime que les conclusions à ce stade ne sont pas recevables pour les personnes qui souffrent, car le rapport de l'ASL montre que « tout est dans les normes », donc la source n'est pas identifiée.

M.Dubreuil insiste sur les mesures analytiques à venir, et les études épidémiologiques engagées par Santé Publique France.

M.Bunuales (ATMO) indique qu'en 2017, les pics sont plus fréquents et les plaintes pour nuisances moindres. La corrélation n'est donc pas nette.

M.Boulaigue (DREAL) précise que l'effet cocktail ne peut être analysé compte tenu notamment du nombre de substances rejetées, mais que les mesures faites par Massalya visant un spectre large de substances peuvent aussi permettre d'identifier dans l'environnement des substances qui ne seraient pas présentes dans les rejets, voire issues de recombinaison dans l'atmosphère.

M.Brouder (ARKEMA) insiste sur le fait que les arrêts de l'URS sont minimisés et que son fonctionnement permet de réduire les rejets de SO₂.

M.Cassou insiste sur l'effet du traitement des terres soufrées par l'URS qui a cessé depuis 2016 mais qui selon lui était générateur de nuisances importantes qu'il ressentait.

3- Dépollution des sites de TEPF - Intervention de RETIA (Voir présentation jointe)

M.Charlot présente le planning des opérations de démantèlement et de dépollution de l'usine de Lacq pour ce qui concerne les parcelles ayant accueilli des activités industrielles de Total. Il présente notamment les mesures prises pour limiter les impacts olfactifs résultants de certaines opérations. Il s'agit du lot Total SA mais aussi des anciens stockages de brut : émanation de vapeurs d'hydrocarbures lors des mouvements de terres et usage efficace de produits masquant et neutralisant les odeurs.

La fin de démantèlement des anciennes unités industrielles est prévu en juin 2018.

La fin des opérations de dépollution de la plate-forme est envisagée pour 2024, Total pouvant accélérer telle ou telle opération en fonction d'éventuels projets industriels nécessitant de libérer des emprises foncières.

Concernant les terres soufrées, que OP Systèmes avait commencé à traiter, 42 000 tonnes ont été éliminées en centre de stockage à Bellegarde.

Il présente enfin le planning de dépôt des dossiers d'arrêt de travaux minier pour ce qui concerne les terrains situés hors de l'usine (champs miniers), conformément aux prescriptions préfectorales.

M.Cassiau-Haurie regrette que les opérations de démantèlement ne soient pas directement associées à l'arrivée de nouvelles activités et rappelle son attachement à l'activité industrielle et son engagement à accueillir de nouvelles activités sur les terrains libérés.

M.Mauboulès demande quelle a été la profondeur d'excavation pour dépolluer. M.Charlot indique qu'il a fallu parfois creuser jusqu'à 4 mètres.

4 – Situation économique des entreprises du bassin de Lacq (voir présentation jointe)

M. Bernos (GIP Chemparc) rappelle la composition pluraliste de Chemparc et son rôle pour le développement industriel du bassin et présente les points clés du développement.

Il estime que le bassin peut avoir une carte à jouer dans la transition énergétique.

Il évoque notamment le dossier SUNPOWER (Champ photovoltaïque - 17 MW). Ce dossier a été rejeté en première phase de l'appel à projet. Une nouvelle présentation est attendue en décembre 2017 dans le cadre de l'appel à projet spécifique aux projets innovants.

Il évoque la situation délicate pour Yara Pardiès - et les effets potentiels pour Air Liquide - et la recherche d'un repreneur pour le site, ainsi que l'arrêt de production provisoire de TORAY de janvier à mai.

Il rappelle enfin le travail mené à la demande de Monsieur le Préfet dans le cadre d'une démarche de la Direction générale des Entreprises pour identifier les leviers permettant de faciliter le développement industriel.

M.Noguerol (SOBEGI) fait état de l'approbation du PSE (départs assurés par des mesures d'âge, et vers le CSTJF) et du projet d'investissement dans la modernisation et la rationalisation des installations. Il considère également nécessaire de progresser dans la sécurité des unités de SOBEGI.

La société Abengoa change de propriétaire (Trilantic Europe), et sa raison sociale évoluera.

Cerexagri s'étend à Mourenx (investissement dans une nouvelle chaîne de production): C'est une bonne nouvelle.

La présentation ne soulève pas de question.

5 - Systèmes de gestion de la sécurité (Voir présentations jointes)

ARKEMA

M.Chretien rappelle quelles sont les productions assurées par ARKEMA à Lacq et à Mourenx.

Il indique que la politique de prévention des accidents majeurs est intégrée à la gestion globale du site (management de la qualité, de la santé et de l'environnement...).

Il précise qu'une revue de direction est assurée en début d'année afin de vérifier la prise en compte des améliorations rendues nécessaires par le retour d'expérience, la réglementation, les exigences internes au groupe. Il présente le déroulement de la revue de direction.

La DREAL explique que les items du système de gestion de la sécurité sont imposés par la réglementation, mais l'exploitant est libre de sa méthode. La DREAL mène une inspection annuelle sur la mise en œuvre du SGS.

TORAY

M Jacques fait une présentation des différents types de risques et des différentes dispositions de sécurité prises pour chaque partie de l'installation.

Les différents types d'exercices sécurité réalisés (dont exercice restreints dit PC Ex) sont présentés.

Le site est régulièrement visité avec le service d'incendie et de secours de SOBEGI et le SDIS.

Différentes améliorations apportées en 2016 et en 2017 sont présentées.

Ces présentations n'appellent pas de question.

Conclusion

M. Dubreuil conclut la réunion en indiquant que les échanges doivent se poursuivre lors des réunions plénières et des réunions de bureau. Il remercie les membres de la CSS et clôt la séance.

-----0-----